

N°0040-2024

DECISION DU PRESIDENT

Francis COUREL, Président de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation du Président

DECIDE de louer à la société Krea 3, S.a.r.l au capital de 3000 euros, immatriculée au RCS de Bernay sous le numéro 528 872 435, domiciliée à la Pépinière d'entreprise 163, rue du canal 27500 PONT AUDEMER, représenté par Madame Annie France JULIEN, en sa qualité de gérante :

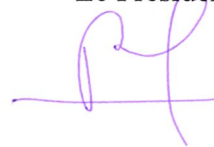
- le bureau n°29 sis au 1^{er} étage de la Pépinière d'entreprises 163, rue du canal 27500 Pont-Audemer, est modifié de la façon suivante :

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} novembre 2023.

Les autres articles du bail précaire restent inchangés.

Fait à Pont-Audemer, le 30 avril 2024

Le Président



Francis COUREL

